

Publié le 29 avril 2021

Des taux d'emprunts bancaires qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas selon Orféor

En mars 2021, Orféor a publié la neuvième édition de son Observatoire des financements du secteur public local. A partir de l'ensemble des offres reçues et des contrats d'emprunt signés sur l'exercice 2020 par ses clients, le cabinet dédié à la gestion de la dette et du financement de projets, partenaire de la Fédération des Epl depuis 2017, apporte un éclairage sur les offres de financement bancaire à destination des collectivités territoriales et de leurs opérateurs que sont les Epl.



Après un premier semestre de l'année 2020 atone en raison du ralentissement de l'activité économique consécutif à la crise sanitaire, **la demande de financements bancaires a explosé au second semestre**. Les différents taux sont pourtant restés à des niveaux historiquement bas, en partie grâce aux interventions de la Banque centrale européenne (BCE).

Des conditions financières avantageuses pour le secteur public local

Quelle que soit la durée d'emprunt, les différents acteurs bancaires ont octroyé des prêts aux collectivités territoriales et à leurs opérateurs à des taux historiquement bas. **En 2020, le taux moyen sur 15 ans s'est établi à 0,67 % contre 0,92 % l'année précédente**. La tendance est similaire s'agissant des maturités plus longues. Le taux moyen observé sur 20 ans a atteint 0,77 % contre 1,12 % en 2019, tandis que celui observé sur 25 ans s'est élevé à 0,86 %, soit une baisse de 0,39 point en un an. **Au moyen d'une politique monétaire accommodante, la BCE a accompagné le financement de l'économie et les plans de relance** et a permis d'enrayer la hausse des taux courts initiée au printemps 2020. Il en résulte une tendance à la diversification. En bénéficiant des taux attractifs quel que soit le prêteur, les collectivités territoriales et leurs opérateurs en ont profité pour diversifier leurs sources de financement. Le marché reste toutefois concentré entre six établissements financiers qui ont chacun des spécificités leur permettant de couvrir les besoins de la majorité des clients.

Préférence pour les taux fixes, allongement des durées d'emprunt et verdissement des offres

Derrière ce panorama, **les offres retenues par les collectivités territoriales et leurs opérateurs que sont les Entreprises publiques locales (Epl) présentent des caractéristiques nouvelles**. Primo, la préférence pour les taux fixes s'est vérifiée à nouveau en 2020. 91 % des offres ont été retenues sur ce type d'indexation, dont 59 % pour les taux fixes barème et 32 % pour les taux fixes marché. Ils présentaient l'avantage d'être paradoxalement mieux rémunérés, tout en assurant davantage de sécurité. **La durée des emprunts s'est deuxièmement allongée**. La persistance des taux bas et la volonté de garder des marges de manœuvre pour emprunter ont contribué à lisser les durées d'amortissement. **88 % des emprunts ont été contractés pour une durée supérieure ou égale à 20 ans**. La tendance est troisièmement à une **meilleure prise en compte des enjeux environnementaux**. **Les marchés financiers** sont de plus en plus orientés en direction des **projets inhérents à la limitation du réchauffement climatique**, à la protection de l'environnement et au développement durable, comme le montre la croissance observée pour les « offres vertes » de certains acteurs bancaires.

Au-delà de ces éléments globaux relatifs au secteur public local, la FedEpl publiera plus spécifiquement la **quatrième édition de son étude sur le financement des Sociétés d'économie mixte (Sem), des Sociétés publiques locales (Spl) et des Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) dans les semaines qui viennent**.

[En savoir +](#)